

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 11 décembre 2018

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Madame Joséfa RUIZ-RUBIO, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 11 décembre 2018 à 20 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 05.12.2018

Présents : Mmes RUIZ-RUBIO, CERDAN, M. RIGAL, Mme VALERIO, M. RADET, Mme MARTY, M. BRUERE, Mme MARCHAND, M. MAIZIA, Mme TESSIER.

Excusés : MM. AZEMAR, GROUHAN, Mme LAFON, M. QUIQUEREL.

Monsieur GROUHAN a donné procuration à Monsieur RADET

Mme MARTY lit le compte rendu de la réunion du 15 octobre 2018 ; le registre est signé.

I -- CREATION ADHESION ET PARTICIPATION AU « SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT »

Vu les statuts du « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » ;

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »,
- d'approuver les statuts joints en annexe,
- de désigner comme représentant titulaire à l'Assemblée générale :

Monsieur Denis RIGAL

Et comme suppléant :

Monsieur Olivier BRUERE,

- d'autoriser le Maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

II - APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION ANIMALE (SIPA)

Par délibération en date du 10 octobre 2018, le Comité syndical a adopté à l'unanimité la modification de ses statuts.

Conformément à l'article L.5211-20 du CGCT, s'agissant de modification statutaire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts. En effet, l'article susvisé dispose ainsi : « (...) A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement ».

Ces nouveaux statuts modifient entre autres les modalités de vote en accordant un nombre de voix plus important aux communes les plus peuplées et ce, en fonction de tranches de population. Il s'agit ici de ne plus être confronté aux problèmes de quorum puisqu'en l'absence de quorum, le comité syndical ne peut valablement délibérer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les nouveaux statuts du SIPA ci-joints
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire.

III – BILAN VOIRIE

Monsieur Henri RADET rappelle à l'assemblée les fortes inondations qui ont touchées les lieux dits Combe de Labarre, les Bouysses, la Rive suite au violent orage du mois de juin. Pour éviter que cette situation ne se renouvelle et pour mettre en sécurité les habitations du secteur, il est nécessaire de réaliser certains travaux de terrassement par le curage des fossés pour une évacuation correcte des eaux. Plusieurs devis ont été demandés, l'entreprise CAZEAUX a été retenue pour la réalisation de ces travaux.

Pour l'année 2019, les travaux voirie vont se poursuivre par ordre de priorité en continuant l'entretien et/ou la remise en état des fossés.

Monsieur RADET informe l'assemblée de la demande de Monsieur CLAUZEL qui signale un risque de chute de branches d'un arbre situé sur la voirie communale au lieu-dit « chemin des sorcières ». Une visite sur site permettra d'envisager les travaux à faire.

IV – DECISION MODIFICATIVE-BUDGET COMMUNAL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imp.invest.	500.00 €	
Total D020 : dépenses imp.invest.	500.00 €	
D 2313-122 : remparts		500.00 €
Total D 23 : immob. en cours		500.00 €

V – QUESTIONS DIVERSES

1. REUNION PUBLIQUE : Suite à la réunion publique concernant les travaux cœur du village, Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu un courrier de Monsieur RAFFAULT demandant des renseignements complémentaires ; une réponse lui sera adressée.

2. COMMISSION COMMUNALE ELECTION : En raison de la réforme de la gestion des listes électorales, il est nécessaire de constituer une commission communale de contrôle. Cette commission, composée de 3 membres, (1 conseiller(e), 1 délégué(e) de l'Administration, 1 délégué (e) du Tribunal de Grande Instance) examinera les recours administratifs et contrôlera la régularité de la liste électorale. Il faut transmettre à Monsieur le Préfet une liste de 3 personnes. Après discussion, le Conseil Municipal propose de désigner Mme Céline MARTY, M. Christian FATH et M. Christian LAMOULIE.

3. AQUARESO : En raison d'analyses non conformes cet été et vu la fréquentation importante du Camping de Duravel, il est nécessaire de faire des travaux d'agrandissement et de conformité de la station d'épuration au lieu-dit Lop. AQUARESO est à la recherche d'un bureau d'études pour la réalisation des travaux.

4. LYME ATHLON : Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur Philippe BERGER, organisateur de la manifestation 2018, a repris contact pour préparer une deuxième édition de Lyme Athlon. Monsieur BRUERE et Monsieur GROUHAN sont chargés de le rencontrer.

5. CONCORDIA : Un bilan va être fait sur les travaux réalisés en 2018 ainsi qu'une proposition de reconduction d'un chantier pompiers pour l'année 2019.

6. PROJET BREAK DANCE : Madame le Maire informe les membres du conseil qu'une démonstration de Break Dance aura lieu le samedi 15 décembre à la salle Jean Jardel avec projet ensuite de donner des cours sur Duravel.

7. PROJET FLEURISSEMENT AUTOUR DE L'EGLISE : Madame le Maire informe l'assemblée que deux dames britanniques proposent de fleurir le tour de l'église. Une rencontre va être organisée pour analyser ensemble ce projet.

8. DECORATIONS DE NOEL : L'installation des décorations de Noël aura lieu samedi 15 décembre à partir de 9 h. Merci à tous les bénévoles qui participent aux décorations.

9. VŒUX : La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 27 janvier 2019 à 16 H, salle Jean JARDEL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

A collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in two rows. The top row contains five signatures, and the bottom row contains four. The signature on the far right of the top row is clearly legible and reads "M. Carhennal". The other signatures are more stylized and difficult to decipher.